Définition de la qualité des données décisionnelles

Une donnée décisionnelle doit être :

**Accessible**  
Une donnée de qualité doit être présente dans le système d'information et accessible par les processus et utilisateurs qui l’utilisent.

**Valide**  
La donnée ne porte pas une valeur aberrante, elle se maintient dans la plage des valeurs acceptables

**Consistante**  
Si la donnée est redondante et présente en plusieurs endroits à la fois, elle porte toujours la même valeur à un instant donné

**Précision**  
Elle est jugée suffisamment précise pour l’usage que l’on en attend.

**Utile**  
Elle répond parfaitement au besoin et à l’usage que l’on en attend.

